

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 juin 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1105)

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

ON DEMANDE L'AFFECTATION DU BUDGET AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES OU À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie a été créé il y a neuf ans et que, depuis, selon des statistiques qui viennent d'être publiées, l'état de la recherche et du développement au Canada est passé de déplorable à désastreux, malgré que six différents ministres libéraux se soient engagés fermement et sincèrement à améliorer la situation, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le gouvernement supprime le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et qu'il affecte son budget au Conseil national de recherches ou à la recherche universitaire étant donné que cela semble être la seule façon dont ce ministère peut augmenter sensiblement les travaux de recherche et de développement effectués au Canada.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON FÉLICITE LES SCIENTIFIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'AVOIR MIS AU POINT LE SYSTÈME TELIDON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):

Que la Chambre félicite les scientifiques du gouvernement fédéral d'avoir mis au point et vendu aux États-Unis le système Telidon et qu'elle incite le gouvernement du Canada à créer une société de la Couronne dont la vocation serait de vendre des systèmes Telidon dans le monde entier plutôt que de confier cette activité au secteur privé, étant donné que ce sont les contribuables qui ont pris le risque de financer les travaux de recherche et de développement qui ont abouti à la découverte du système Telidon.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

LES CHEMINS DE FER

ON CRITIQUE L'ABANDON DES LIGNES FERROVIAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné l'intention qu'a exprimée le ministre des Transports (M. Pepin) d'annuler les décrets du conseil 1980-83 et 1980-84 qui ont pour effet de maintenir en service dans les Prairies une bonne trentaine de lignes ferroviaires secondaires qui répondent aux besoins des producteurs et des exploitants d'éleveurs de céréales, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre condamne le ministre des Transports, le cabinet libéral et le Nouveau parti démocratique, en particulier le député de Yorkton-Melville pour leur indifférence et leur mépris injustifiés envers les producteurs et les localités affectées et qu'elle déplore de plus cette nouvelle charge évidente contre l'ouest du Canada à un moment où devrait s'instaurer un esprit de conciliation et de collaboration si essentiel pour la survie de notre pays.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Andre: Le NPD a dit «Non», madame le Président. Il brime l'Ouest.

L'ABANDON DES LIGNES FERROVIAIRES—LES PRÉJUDICES IRRÉPARABLES AUX AGRICULTEURS DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'intention déclarée du ministre des Transports (M. Pepin) de révoquer les décrets du conseil C.P. 1980-83 et C.P. 1980-84, ce qui aura pour effet d'aggraver les difficultés d'environ 7,500 agriculteurs des Prairies et de leur causer un préjudice irréparable suite au bouleversement que cette mesure provoquera au niveau de la stratégie de planification et de commercialisation de chaque société d'éleveurs céréaliers dans l'ouest du Canada, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre condamne le ministre des Transports, son adjoint incompétent dans l'autre endroit, le président du Conseil du Trésor ainsi que le Nouveau parti démocratique du Canada pour leur mépris délibéré et leur indifférence envers la population de l'ouest du Canada qu'ils sont censés représenter.